

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCÈS-VERBAL

De la séance du

JEUDI 23 JUIN 2022

À 20H00

À la Salle des Fêtes de BRUYERES (88600)

Affichage – article L.2121 -25 du CGCT

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois juin à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Virginie GREMILLET, présidente.

Nombre de délégués en exercice : 55
Nombre de délégués présents : 29
Nombre de délégués votants : 29 + 11

Date de la convocation : 16/06/2022
Transmis au représentant de l'Etat le :
Publiée ou notifiée le :
ACTE EXÉCUTOIRE

Présents : Damien ADAM, Eric AUBRY, Roger BEDEL, Christian BISTON, Olivier BOON, Jean-Charles COLLOT, Marie-José DARTOIS, Lucien DEBLAY, Anne-Marie DE SOUSA, Ludovic DIDIERJEAN, Pascale FETET, Christophe FIQUEMONT, Virginie GREMILLET, Gérard HATTON, Catherine HOLVECK, Michel HOUOT, Claude HUSSON, Joël MANGEL, Denis MASY, Jean-Louis MENTREL, Nadine MEREY, Patrick NOURDIN, Philippe PARADIS, Emmanuel PARISSSE, Stéphane PAUCHARD, Evelyne REBOUL, Charles SCHLACHTER, Fabien WOERNER, Alain WOIRGNY.

Absents excusés : Alain CHARLES, Laetitia COLOMBIER, Pascal PARMENTELAT, Jérôme POIFOULOT, Bernadette POIRAT, Yannick DIDELOT, Jean-François GUILLOT, Francis HAAS, Anne-Marie HUERTAS, Raphaël MANGIN, Jean-Marie MICHEL, Patrick MOULIN, Pascale VOUKTCHEVITCH.

Absents : Elisabeth CHRISTOPHE, Michel PARADIS, Odile SEURET, Lionel STICKEIR,

Représentés : Christelle BLEEKER par Damien ADAM, Marie-Thérèse BONATO par Stéphane PAUCHARD, Guy DELAITE par Christophe FIQUEMONT, Ludovic DURAIN par Nadine MEREY, Allégra FLEURENCE par Patrick NOURDIN, Jean-Albert HABY par Denis MASY, Martial HILAIRE par Marie-José DARTOIS, Béatrix LETOFFE par Alain WOIRGNY, Joëlle MANGIN par Claude HUSSON, Sandrine REMY par Pascale FETET, Daniel RUZZIER par Michel HOUOT

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane PAUCHARD est nommé secrétaire de séance.

Affaires donnant lieu à délibérations du conseil communautaire :

1- Réalisation d'études topographiques sur le Durbion

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, avec 6 voix CONTRE, 17 ABSTENTIONS et 17 voix POUR

- **ACCEPTE** que le SMMA engage les études topographiques et les compléments d'études faune-flore.

2- ACCORD SMMA DELEGATION PRESIDENTE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 6 voix CONTRE, 14 ABSTENTIONS, 20 voix POUR

- **AUTORISE** la présidente à engager l'accord de la CCB2V pour les travaux ou études inscrits au budget et ayant un reste à charge inférieur à 25 000€.

Départ de M. DEBLAY

3- Signature d'Obligations Réelles Environnementales

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la CCB2V à être cosignataire d'Obligations Réelles Environnementales sur son territoire,
- **AUTORISE** la présidente à signer des ORE après validation de la commission environnement.

4- Versement d'une subvention à la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar pour la réalisation d'un colloque scientifique sur la Mulette perlière

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire,

- **AUTORISE** la CCB2V à verser une subvention de 1 000.00€ à la Société d'histoire naturelle et d'ethnographie de Colmar pour la réalisation de ce colloque.

Départ de M. AUBRY

5 – Présentation des dossiers de demande d'aides Coup de Pouce validés par la Commission Economie

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer des aides coup de pouce de la façon suivante :
 - 500.00 € pour " AREMYS " à Bruyères,
 - 1 500.00 € pour " JV aux Bons Légumes " à Grandvillers,
 - 667.00 € pour " Les Experts Associés " à Bruyères,
 - 697.00 € pour " AS Coiffure " à Destord,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au Budget Primitif.

6- Subvention d'équilibre 2022 pour le budget de l'Office de Tourisme

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le montant de la subvention (110 000.00 €) allouée à l'office de Tourisme de Bruyères pour 2022.

7- Vente de terrains ZAE de Laveline Devant Bruyères

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la cession immobilière de la parcelle A 349 sise 8 rue de la Vologne, lieu-dit l'Usine à Laveline-devant-Bruyères à l'Entreprise EURL Piscine Evasion représentée par Monsieur Julien RUER,
- **FIXE** le montant de la vente à 15 879.00 € hors taxe (TVA 20%) (QUINZE MILLE HUIT CENTS SOIXANTE DIX NEUF EUROS) frais inhérents à la vente de la parcelle inclus (bornage, raccordements VRD, coffret ENEDIS) , frais d'étude de sol obligatoire à ajouter à ce montant,
- **AUTORISE** la Présidente à authentifier l'acte administratif et le 1er vice-président à le signer afin de procéder à la vente de ladite parcelle.

8- Etude de sol ZAE de Laveline Devant Bruyères

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré avec 1 abstention, et 35 voix Pour,

- **VALIDE** cette proposition,
- **DONNE** délégation à la Présidente pour faire réaliser les études de sol nécessaires à l'obtention des Permis de Construire sur la ZAE de Laveline devant Bruyères pour un montant maximum de 10 872.00 € HT.
-

9. Subventions aux associations

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de verser les subventions susmentionnées aux associations désignées.

Départ de M. ADAM qui a la procuration de MME BLEEKER**10. Renouvellement de la ligne de Trésorerie de 1M € à échéance du 4 juillet, affectée pour 700 000€ au budget assainissement, pour 300 000€ au budget principal.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de renouveler la ligne de trésorerie N° 86291101292.

11. Mise en vente des voitures via un opérateur de vente aux enchères

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame la Présidente à mettre en vente les véhicules énoncés via un site de vente aux enchères,
- **DIT** qu'avant de procéder à ces transactions les véhicules soient proposés de nouveau aux communes membres jusqu'au 30 juin 2022,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous documents en ce sens.

12. Adhésion au service de missions temporaires du CDG88

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention cadre susvisée telle que présentée,
- **AUTORISE** la Présidente à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges, ainsi que les documents y afférents,
- **AUTORISE** la Présidente à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 88, en fonction des nécessités de services,
- **DIT** que les dépenses nécessaires liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 88, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

13. Délégation à la présidente de modifier et supprimer les régies (délibération complémentaire à celle du 16 juillet 2020 donnant délégation de compétence à la présidente, notamment pour la création de régies).

Après en avoir délibéré avec 1 voix Contre et 35 voix Pour, le Conseil Communautaire,

- **DECIDE** de charger la Présidente, pour la durée de son mandat,
- **DE PROCEDER** à la création, à la modification et à la suppression des régies comptables en fonction de l'évolution des besoins.

14. Adhésions au SDANC

Après en avoir délibéré avec 1 Abstention et 35 voix Pour, le Conseil Communautaire,

- **ACCEPTE**, l'adhésion des collectivités suivantes :
Commune de Longchamp-sous-Châtenois,
Adhésion à la compétence à la carte n°1 « Réhabilitation » présentée par :
 - La commune de Champdray,
 - La commune de Médonville,
 - La commune d'Urville,
 Adhésion à la compétence et n°2 « entretien » présentée par :
 - La commune de Champdray,
 - La Communauté de Communes de la Région de Rambervillers.

28/06/2022
La Présidente,



VIRGINIE GREMLLET

VIRGINIE GREMLLET
2022.07.06 15:22:11 +0200
Ref:20220706_080610_1-1-O
Signature numérique
le Président